

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.017

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 1er MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 1er MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PONTAILLAC
APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX
APRES APPEL D'OFFRES OUVERT

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à la réfection du revêtement de chaussée de l'avenue de Pontaillac dans le tronçon situé entre la rue de l'Hermitage et le boulevard Thiers (au niveau de l'Esplanade de Balingen). Cette opération est décomposée en trois tranches distinctes comprenant chacune deux lots.

Les différentes tranches sont situées :

- entre la rue de l'Hermitage et le carrefour Bd. Baillet/Bd. de Cordouan pour la tranche ferme.
- entre le carrefour Bd. Baillet/Cordouan et le boulevard de l'Océan pour la tranche conditionnelle 1.
- entre le boulevard de l'Océan et le boulevard Thiers (au niveau de la "rosace") pour la tranche conditionnelle 2.

Les travaux comprennent :

- Lot n° 1 "REVETEMENTS EN ENROBE NOIR" : l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation des revêtements en enrobé noir de la chaussée, les engravures par rabotage, l'abaissement des bordures pour passages surbaissés, la réalisation de "purgés" consistant à restructurer la chaussée dans les parties les plus faibles, ainsi que la mise en oeuvre de grave bitume pour redonner un meilleur profil à cette voie, le remplacement de bordures et caniveaux cassés, la mise à niveau des ouvrages et la réparation partielle des trottoirs les plus endommagés.
- Lot n° 2 "PEINTURES ET MARQUAGES ROUTIERS" : l'ensemble des travaux de peintures et marquages routiers réglementaires, la création de passages piétons supplémentaires, l'aménagement en marquage de tous les carrefours, la matérialisation des stationnements et l'application de revêtements "minéralisés" au niveau de la "rosace" de l'esplanade de Balingen.

Il est à préciser qu'au titre du lot n° 1 "REVETEMENTS EN ENROBE NOIR", les Services Techniques ont laissé la possibilité aux candidats de proposer des variantes, notamment pour le revêtement et la structure.

Le coût global de l'opération, toutes tranches et lots confondus, est estimé prévisionnellement à environ 920 000 Euros TTC, et se décompose comme suit :

TRANCHE FERME :

- Lot n° 1 177 000 Euros TTC
- Lot n° 2 7 000 Euros TTC

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 :

- Lot n° 1 352 000 Euros TTC
- Lot n° 2 11 000 Euros TTC

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 :

- Lot n° 1 332 000 Euros TTC
- Lot n° 2 41 000 Euros TTC

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 14 janvier 2005. La remise des offres était fixée au 18 février 2005 à 17 heures. Huit offres sont parvenues dans les délais, une entreprise s'est excusée. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 22 février 2005 et le 03 mars 2005 et a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 "REVETEMENTS EN ENROBE NOIR" :
 - Groupement d'entreprises EUROVIA/DAVID
 - . Tranche ferme (variante n° 2) : 176 613,26 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 1 (variante n°2) : 291 267,66 Euros TTC
 - . tranche conditionnelle 2 (variante n°2) : 292 927,40 Euros TTC

- Lot n° 2 "PEINTURE ET MARQUAGES ROUTIERS" :
 - Entreprise S.A. 3D
 - . Tranche ferme : 3 221,44 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 1 : 4 842,49 Euros TTC
 - . tranche conditionnelle 2 : 18 488,68 Euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier d'appel d'offres ouvert établi par les Services Techniques, relatif à l'aménagement de l'avenue de Pontaillac,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 17 février 2005,
- VU les choix de la Commission d'Ouverture des Plis en date du 22 février 2005 et du 03 mars 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville, relative à l'aménagement de l'avenue de Pontaillac, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,

 - D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :
 - Le groupement d'entreprises EUROVIA/DAVID
 - Pour le lot n° 1 "REVETEMENT EN ENROBE NOIR"
 - d'un montant de :
 - . Tranche ferme (variante n°2) : 176 613,26 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 1 (variante n°2) : 291 267,66 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 2 (variante n°2) : 292 927,40 Euros
- TTC
- L'entreprise S.A. 3D
 - Pour le lot n° 2 "PEINTURES ET MARQUAGES ROUTIERS"
 - d'un montant de :
 - . Tranche ferme : 3 221,44 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 1 : 4 842,49 Euros TTC
 - . Tranche conditionnelle 2 : 18 488,68 Euros TTC

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Certifié Exécutoire
Le Premier Adjoint,
l'accomplissement
H. LE GUEUT

Compte-tenu de

des formalités légales

le 10 mars 2005

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS